

### Abbr. des ordinaux

**premier, ère, ers,** 1<sup>er</sup> - 1<sup>re</sup> - 1<sup>ers</sup> - 1<sup>res</sup>  
*ères*

**second, de, ds, des** 2<sup>d</sup> - 2<sup>de</sup> - 2<sup>ds</sup> - 2<sup>des</sup>

**deuxième, èmes** 2<sup>e</sup>, 2<sup>es</sup>

### Ne pas répéter signes/lettres pour la pluralité

§ 5 et 6 *et non* §§ 5 et 6

p. 8-17 *et non* pp. 8-17

### Sigles

AFNOR (Association Française de NORmalisation)

CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution EXceptionnelle)

Benelux

Euratom

Emploi des lettres en capitales sans points. Au premier usage il convient de mentionner entre parenthèses le nom complet avec les lettres formant le sigle en majuscule.

Si l'usage est commun et la prononciation aisée alors : majuscule puis bas de casse

### Organismes multiples

l'académie d'Aix-Marseille

la cour d'appel de Poitiers

la cour d'assises du Rhône

le tribunal de grande instance de Paris

la mairie du Havre

le ministère de la Culture

le service des Eaux et Forêts

Ces organismes dont il existe un certain nombre au sein d'une organisation administrative ou d'une nation sont des noms communs d'espèce et restent en bas de casse. Le nom propre ou la spécialisation qui les individualisent jouent le rôle d'un nom propre et portent donc une capitale.

### Organismes uniques

l'Assemblée nationale

le Conseil Constitutionnel

le Conseil d'État

le Conseil des ministres

la Cour de cassation

la Haute Assemblée (AN)

le Conseil supérieur de la magistrature

le Parlement (ou les chambres)

le Sénat

le Tribunal des conflits

Les organismes et institutions d'État à caractère unique sont de véritables noms propres.

### Citation - JP

**CJCE** CJCE, 15 juin 1964, Costa c. Enel

**Cour de cassation** Civ. 1<sup>re</sup>, 3 mars 2009, n°22-23.123

**Conseil constitutionnel**

**Conseil constitutionnel** Cons. Const., n°86-224 DC du 23 janv. 1987, loi transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil constitutionnel

**Cour d'appel** Nancy, 26 sept. 2007

### Divers

-- Les mois de l'année s'écrivent toujours en minuscule;